

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service du greffe / Secrétariat général	<b>No SD</b> SD-2024-609
<b>OBJET</b>	Inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil l'avis de proposition déposé par M. Stéphane Boyer, maire	
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b>		
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b>		
<b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b>  M. Stéphane Boyer, maire, a déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 6 février 2024, un avis de proposition afin:  que le conseil municipal demande au Gouvernement du Québec d'appuyer la Ville de Laval dans sa volonté de valoriser et optimiser l'utilisation de son territoire agricole, incluant la possibilité d'agrandir la zone agricole permanente dans le secteur Val-des-Ruisseaux;  que le comité exécutif mandate la Direction générale d'agrandir les espaces affectés à la conservation, l'agriculture et le développement économique dans le secteur Val-des-Ruisseaux en identifiant les milieux les plus propices à chacun de ces usages au Schéma d'aménagement;  que la planification détaillée du secteur Val-des-Ruisseaux soit mise à jour en tenant compte des affectations révisées et des meilleures pratiques d'aménagement, dont la densification des milieux résidentiels à développer, afin d'en faire de véritables écoquartiers;  que cette planification soit faite en incluant la population en amont dans un processus de consultation publique, de manière à créer un quartier harmonieux, durable et offrant une belle qualité de vie à ses résidents.		
<b>IMPACTS MAJEURS</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>ASPECTS FINANCIERS</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CULTURE</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CADRE NORMATIF</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>REMARQUE(S)</b>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service du greffe / Secrétariat général	<b>No SD</b> SD-2024-609
---------------------------	---	-----------------------------

**EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU**

CONSIDÉRANT QU'un promoteur propose de développer à Laval un projet de studios cinématographiques d'envergure et qu'il s'agit d'un projet structurant pour l'économie lavalloise;

CONSIDÉRANT QUE le seul espace pouvant être développé à court terme, libre de contraintes majeures, situé hors de la zone agricole permanente et de dimension suffisante, est un terrain appartenant à la Ville de Laval dans le secteur de Val-des-Ruisseaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet générerait des revenus annuels de taxation de plus de 3M\$ et un revenu de 32M\$ pour la vente du terrain pouvant servir à financer d'autres projets au bénéfice des citoyens, dont 16M\$ seront réinvestis à Saint-François après consultation publique;

CONSIDÉRANT QU'à sa séance extraordinaire du 30 janvier 2024, le conseil municipal a adopté le Règlement S.A.D.R.-1.7 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval de manière à permettre l'affectation industrielle sur le site et la réalisation du projet de studios cinématographiques;

CONSIDÉRANT QUE les affectations et zonages actuels du secteur Val-des-Ruisseaux prévoit un développement essentiellement résidentiel, et que ce dernier pourrait compter jusqu'à 25 000 nouvelles résidences dans le futur;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des consultations publiques sur le projet Trudel Studios, plusieurs citoyens nous ont mentionné vouloir préserver le paysage agricole de Saint-François et Val-des-Ruisseaux et favoriser le maintien des terres en culture pour une vocation agricole pérenne;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec est présentement en consultation publique afin de moderniser la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et sa zone permanente;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a récemment modernisé la Loi de manière à prémunir les municipalités de poursuites judiciaires abusives lorsque celles-ci souhaitent donner un zonage de protection environnementale à des terrains possédant des caractéristiques environnementales d'intérêt;

CONSIDÉRANT QUE nous souhaitons augmenter la superficie de milieux naturels protégés et consolider les terres agricoles en culture à Laval;

CONSIDÉRANT QUE nous souhaitons offrir de meilleurs services aux citoyens, tout en respectant leur capacité de payer;

CONSIDÉRANT QUE les terrains disponibles pour le développement des pôles d'emploi sont limités à Laval et que ces terrains sont un moteur économique important pour la municipalité.

Il est proposé par Stéphane Boyer:

que le conseil municipal demande au Gouvernement du Québec d'appuyer la Ville de Laval dans sa volonté de valoriser et optimiser l'utilisation de son territoire agricole, incluant la possibilité d'agrandir la zone agricole permanente dans le secteur Val-des-Ruisseaux;

que le comité exécutif mandate la Direction générale d'agrandir les espaces affectés à la conservation, l'agriculture et le développement économique dans le secteur Val-des-Ruisseaux en identifiant les milieux les plus propices à chacun de ces usages au Schéma d'aménagement;

que la planification détaillée du secteur Val-des-Ruisseaux soit mise à jour en tenant compte des affectations révisées et des meilleures pratiques d'aménagement, dont la densification des milieux résidentiels à développer, afin d'en faire de véritables écoquartiers;

que cette planification soit faite en incluant la population en amont dans un processus de consultation publique, de manière à créer un quartier harmonieux, durable et offrant une belle qualité de vie à ses résidents.